

Nebraska Medicaid Home and Community-Based Services (HCBS) (Services à Domicile et Communautaires)

Exemption Pour les Personnes Âgées Ou Handicapées

GUIDE RAPIDE DES SERVICES

Le guide rapide est une introduction aux services et peut être utilisé pour décider des services à considérer. Votre coordinateur de services expliquera les services plus en détail et discutera des options de prestataires.

Les services disponibles sont basés sur vos besoins. Une combinaison de services peut être nécessaire pour respecter les règles du programme.

Mise à jour 2024

NEBRASKA

Good Life. Great Mission.

DEPT. OF HEALTH AND HUMAN SERVICES

SERVICES DISPONIBLES

Les participants à la Waiver reçoivent des services dans la communauté et répondent aux mêmes critères de niveau de soins que les personnes vivant dans un établissement de soins infirmiers (NF). Les services disponibles sont fonction de votre âge.

SERVICES DISPONIBLES	Enfant (moins de 18 ans)	Adulte (18 ans et plus)
Soins de santé de jour pour adultes	-	✓
Assistance à la vie autonome	-	✓
Technologie d'assistance	✓	✓
Corvée	-	✓
Compagnon	-	✓
Soins supplémentaires pour les enfants handicapés	✓	-
HOME AGAIN	-	✓
Modifications du domicile et du véhicule	✓	✓
Repas livrés à domicile	-	✓
Renforcement des capacités d'autonomie	-	✓
Transport non médical	-	✓
Soins personnels	-	✓
Système personnel de réponse aux urgences (SPRU (PERS))	-	✓
Soin de répit	✓	✓

Pour plus d'informations sur les services, et pour connaître ceux auxquels vous avez droit, contactez votre coordinateur de services. Les services doivent être identifiés dans votre plan centré sur la personne avant qu'un prestataire puisse être autorisé à vous fournir des services.

SOINS DE SANTÉ DE JOUR POUR ADULTES

Les soins de jour pour adultes comprennent des activités sociales, une supervision, des services de soutien, des repas et des services de santé fournis dans un cadre agréé. Vous pouvez avoir besoin de ce service si vous souffrez de déficiences physiques, émotionnelles ou cognitives.

Vous pouvez en bénéficier si vous avez 18 ans ou plus (19 ans dans certains cas) et que vous avez besoin d'activités structurées, de soutien et de supervision. Il s'agit de vous aider à répondre à vos besoins spécifiques et à suivre le régime alimentaire autorisé.

ASSISTANCE À LA VIE AUTONOME

L'assistance à la vie autonome fournit un logement, de la nourriture et d'autres services, tels que l'aide aux soins personnels, aux activités de la vie quotidienne (AVQ), aux activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) et à l'entretien de la santé. Les établissements d'aide à la vie autonome sont agréés par la santé publique et réglementés par Medicaid and Long Term Care (MLTC).

Vous payez la chambre et la pension, ainsi que la part de Medicaid applicable.

TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE

La technologie d'assistance inclut l'achat ou la location d'articles, de dispositifs ou de systèmes de produits pour augmenter ou maintenir votre capacité à accomplir les activités quotidiennes normales.

Comprend la conception, l'installation, l'adaptation et l'entretien des équipements, ainsi que la formation ou l'assistance technique à l'utilisation des équipements. Il comprend également une évaluation visant à déterminer le type de technologie d'assistance dont vous avez besoin.

CORVÉE

Les tâches ménagères vous aident à préserver votre santé et votre sécurité à votre domicile. Les tâches ménagères se produisent moins fréquemment que la compagnie.

Il peut s'agir d'activités d'entretien ménager telles que le nettoyage à domicile et l'entretien de l'équipement ménager, des appareils ou du mobilier ; de réparations mineures des fenêtres, des écrans, des marches ou des rampes, du mobilier et de l'équipement ménager ; et de l'aménagement paysager. L'aménagement paysager comprend le déneigement et le déglçage, la tonte, le ratissage, l'enlèvement des déchets (jusqu'au point de ramassage des ordures), la lutte contre les parasites et le dégagement des canalisations d'eau.

COMPAGNON

Le programme Companion s'adresse aux adultes âgés de 18 ans et plus. Il comprend la supervision et le soutien social fournis à votre domicile et, éventuellement, dans la communauté. Ce service peut inclure des tâches légères de ménage, le paiement des factures, les courses, les courses essentielles, la préparation des repas et le service de blanchisserie.

SOINS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS

Les soins supplémentaires pour les enfants handicapés fournissent des soins spécialisés à un enfant ou à un jeune handicapé de moins de 18 ans. La garde d'enfants est assurée pour permettre à la personne qui s'occupe habituellement de l'enfant d'avoir un emploi ou de suivre une formation pour aider la famille à gagner de l'argent (par exemple en obtenant un diplôme).

Fourni au domicile de l'enfant ou dans un cadre approuvé par le DHHS. Ce service doit être de plus de deux heures par semaine chaque semaine et d'une durée moyenne inférieure à 12 heures par jour.

HOME AGAIN

Home Again aide les résidents des établissements de soins infirmiers à déménager vers un logement plus indépendant. Vous pouvez y prétendre si vous avez plus de 18 ans et si vous résidez actuellement dans un établissement de soins dont les services ont été payés par Medicaid pendant au moins trois mois.

Comprend les frais d'installation non récurrents pour déménager dans une résidence privée, où vous êtes responsable de vos propres frais de subsistance. Les articles et services couverts comprennent le mobilier essentiel, les dépôts de garantie pour un bail, les frais d'installation ou les dépôts pour les services publics et les adaptations d'accessibilité.

MODIFICATIONS DU DOMICILE ET DU VÉHICULE

Les modifications apportées au domicile et au véhicule sont des changements physiques apportés à une résidence privée, à une automobile ou à une camionnette, afin de répondre à vos besoins particuliers ou d'améliorer votre fonctionnement.

LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Les repas sont livrés à domicile, en utilisant des ustensiles et du matériel hygiéniques, en maintenant des températures alimentaires appropriées, et contiennent un tiers des besoins nutritionnels journaliers minimums pour les adultes, en utilisant une variété d'aliments d'un jour à l'autre. Vous pouvez être éligible aux repas livrés à domicile lorsque vous êtes incapable de préparer vos propres repas.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'AUTONOMIE

L'Independence Skills Building enseigne les activités de la vie quotidienne (ADL), les activités instrumentales de la vie quotidienne (IADL) et la gestion du domicile afin d'accroître l'indépendance. Il est fourni dans votre domicile et dans la communauté.

Il peut s'agir d'enseigner des tâches telles que le bain, l'habillage, l'alimentation, la toilette, la mobilité, l'entretien ménager, le nettoyage, l'utilisation des moyens de transport, la gestion de l'argent et les achats.

TRANSPORT NON MÉDICAL

Le transport non médical fournit un transport vers et depuis les ressources communautaires pour vous aider à continuer à vivre chez vous.

SOINS PERSONNELS

Les soins personnels comprennent l'aide aux activités de la vie quotidienne (AVQ) et aux tâches liées à la santé, et peuvent inclure les activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ). Il est fourni dans votre domicile et dans la communauté.

Ce service vous aide à accomplir des tâches que vous feriez normalement vous-même si vous n'aviez pas de handicap.

SYSTÈME PERSONNEL DE RÉPONSE AUX URGENCES (SPRU (PERS))

Le PERS est un dispositif électronique utilisé pour vous aider à contacter quelqu'un en cas d'urgence. Le système est connecté à votre téléphone et notifie une personne désignée ou un centre d'appels lorsque vous appuyez sur un bouton.

SOIN DE RÉPIT

La relève est un service de courte durée auquel vous pouvez avoir recours lorsque vous ne pouvez pas vous occuper de vous-même. Le répit est un soulagement temporaire pour le soignant habituel qui vit avec vous. Votre prestataire vous aide avec les activités de la vie quotidienne, le maintien de la santé et la supervision.